

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métro et tramways Question écrite n° 656

Texte de la question

Mme Muquette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité, dans le cadre de l'aménagement de la région Ile-de-France, du prolongement de la ligne 12 du métropolitain vers La Courneuve et de la création d'une nouvelle ligne de tramway de Paris vers Epinay. En effet, une étude réalisée en 1991, sur les communes d'Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Ouen et Saint-Denis démontre l'existence de 355 000 déplacements motorisés chaque jour. Sur les 26 % de trajets vers Paris, 59 % sont effectués en transports en commun, sur les 38 % vers les autres communes, 37 % utilisent les transports collectifs. Le développement de La Plaine-Saint-Denis et l'implantation du Stade de France, de même que l'existence d'une forte population sur Aubervilliers et La Courneuve, donc un fort potentiel d'usage, la redynamisation dans le cadre du GPU nécessitent le prolongement de la ligne 12 vers La Courneuve « six Routes ». Les stations à la hauteur des rues Proudhon/Gardinoux, du Pont de Stains, de la mairie d'Aubervilliers, de la gare du RER La Courneuve-Aubervilliers et l'arrêt du tramway « Six Routes » permettraient de créer un tissu de transport en commun. Les connexions à la ligne B du RER et à la ligne 1 du tramway favoriseraient un réseau orbital tant nécessaire à la banlieue. De même, la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway entre Paris depuis la station « Evangile » de la future ligne E du RER (Eole) jusqu'à Epinay desservant le quartier de la Tour de la cité des « 4 000 logements », partie intégrante du Grand Projet Urbain, favoriserait le développement des guartiers traversés. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires à la concrétisation des ces projets, seule solution permettre le développement urbanistique, économique et social des villes concernées tout en respectant l'environnement.

Texte de la réponse

L'une des priorités du Gouvernement en matière de déplacements est de renforcer significativement le rôle des transports collectifs et, notamment, de rattraper les retards pris dans la réalisation de rocades reliant les différentes banlieues entre elles, pour tenir compte de l'évolution de la démographie et des activités économiques de l'Ile-de-France. A cette fin, il convient de développer en priorité des liaisons légères de surface entre l'habitat et les pôles d'activité, faisant appel soit au mode de transport silencieux et non polluant qu'est le tramway, soit à des autobus circulant à une vitesse commerciale relativement élevée sur des sites propres. Le Trans-Val-de-Marne, le tramway Saint-Denis/Bobigny et le Tram Val-de-Seine, récemment inauguré, sont aujourd'hui une préfiguration de la banlieue de demain. Le projet de tramway, du RER E jusqu'à Epinay, dont l'honorable parlementaire souhaite la concrétisation, entre, tout naturellement, dans ce cadre ; c'est pourquoi il sera examiné par les différentes instances concernées, pour une éventuelle inscription dans le prochain contrat de plan Etat-Région. Les prolongements des lignes de métro, en direction de Paris, constituent des opérations plus lourdes dont l'opportunité devra être examinée au vu, notamment de leur rentabilité socio-économique, des trafics attendus et des maillages à prévoir entre le métro et les rocades de proche couronne de transport collectif. Le projet d'extension de la ligne 12 répondant vraisemblablement à ces critères sera également examiné dans le cadre des réflexions préparatoires à l'élaboration du prochain contrat de plan évoqué cidessus.

Données clés

Auteur : Mme Muguette Jacquaint

Circonscription: Seine-Saint-Denis (3e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 656 Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports **Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2300 Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2716